



LE SGEN-CFDT NE SIGNE PAS LA PLATE-FORME D'ACCORD

Le 15 novembre dernier un projet de décret, concernant l'évolution du processus d'évaluation et d'avancement des enseignants, Cop et CPE, était rendu public avant même toute démarche de discussions avec les organisations syndicales représentatives. Ce projet était inacceptable en l'état.

> **Le Sgen-CFDT avait alors déposé un préavis de grève** visant à la fois la démarche et le fond du texte.

Le 1^{er} décembre, le Sgen-CFDT s'est engagé avec la DGRH du ministère de l'Éducation dans une négociation encadrée par un protocole, en application du dispositif d'alerte sociale.

L'entrée dans ce processus de négociation a permis le retrait du texte de décret présenté le 15 novembre, les discussions ont eu pour point de départ le texte général présent sur le site du ministère depuis le mois de septembre dernier.



À l'issue des discussions, plusieurs points positifs ont été actés :

- > **le maintien du dispositif actuel d'avancement** de carrière dans la période transitoire ;
- > **la fin de l'inspection-notation** des enseignants ;
- > **la mise en place d'un accompagnement** et d'une formation pour les personnels en difficulté ;
- > **la démarche d'auto-évaluation** des enseignants ;
- > **la confirmation du rôle des inspecteurs dans le processus d'évaluation comme experts disciplinaires et didactiques**, l'intervention des inspecteurs pouvant, à la demande des personnels, permettre un regard complémentaire sur le travail des personnels ;
- > **la nécessité de développer l'évaluation collective** d'établissement ;
- > **la nécessité de transparence** au niveau des établissements et des circonscriptions, dans le processus de réduction d'ancienneté ;
- > **l'augmentation significative** des possibilités d'accès des professeurs d'école à la hors classe.

constructifs pour demain

CE QU'EN PENSE LE SGEN-CFDT

- > **La mise en œuvre** du nouveau dispositif reste encore trop floue.
- > **La déconnexion entre l'avancement de carrière et l'évaluation** des personnels reste insuffisante.
- > **L'évaluation du supérieur hiérarchique**, quel qu'il soit, continuera de peser sur le déroulement de carrière, même si le caractère inégalitaire du système actuel est atténué.
- > **L'engagement sur un plan conséquent de formation** des personnels d'encadrement et de l'ensemble des personnels appelés à rentrer dans une démarche d'auto-évaluation est insuffisant.

Sans négociations, le ministère aurait probablement publié son projet de décembre avant la fin 2011. La négociation a permis d'avancer, mais pas d'aller assez loin.

www.sgen.cfdt.fr

CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT

Des personnels RESPECTÉS

- > Fin de l'inspection individuelle.
- > Prépondérance de l'évaluation collective.
- > Prise en compte de l'évolution du métier, du travail en équipe et de l'ensemble des tâches.

Des personnels RECONNUS

- > Avancement le plus rapide pour tous.
- > Déconnexion de l'évaluation et de l'avancement de carrière.
- > Prise en compte des tâches effectives dans les services.

Des personnels REVALORISÉS

- > Une amélioration des carrières : pour les professeurs d'école, un accès facilité aux échelons de la hors classe, par une augmentation du rapport promu/promouvables.



ET LA SUITE

- > Pour le Sgen-CFDT, trop de sujets restent encore à travailler avant que les conditions soient réunies pour une **mise en œuvre acceptable** de nouvelles modalités d'évaluation des enseignants et une reconnaissance de leurs compétences et leur investissement professionnels.
- > Le Sgen-CFDT souhaite que de nouvelles négociations, préservant les acquis de la discussion, puissent s'ouvrir dans un cadre budgétaire différent.

